

Bienfaisance des Pompiers pour le plein montant du salaire qu'ils recevaient de la Ville, vu que les règlements de l'Association (sec. 24) ne fait mention que de la moitié du salaire.

La Commission décide d'aller devant la Commission des Finances pour demander l'octroi de la somme requise de \$900 pour forfaire le montant qu'il faut pour payer ces pensionnaires.

— Les nouvelles lumières électriques, au nombre de 100, seront distribuées par quartier comme suit :

Saint-André	6	Hochelaga	5
Saint-George	3	Duvernay	9
Saint-Joseph	5	Saint-Jean Baptiste	9
Saint-Laurent	8	Saint-Denis	9
Saint-Louis	8	Sainte-Anne	9
Saint-Jacques	2	Saint Gabriel	6
LaFontaine	5	Est	3
Papineau	6	Ouest	1
Sainte-Marie	6		

— Un projet de règlement concernant la protection contre les incendies est renvoyé à une sous-commission composée de M. le président, de M. l'échevin Sauvageau et de l'inspecteur des édifices.

— Le Capitaine Renaud ayant 25 années de service révolues, envoie sa démission, qui prendra effet le 1er mai prochain, lorsqu'il sera mis sur le fonds de retraite des pompiers.

— L'on procède ensuite à la nomination de nouveaux officiers comme suit :

Contremaitre Adolphe Dagenais nommé capitaine, en remplacement du capitaine Renaud, résigné. Cette nomination prendra effet le 1er mai prochain.

Contremaire Jean Naud fils, nommé capitaine du nouveau poste No. 19, à dater du 1er juillet prochain.

Le capitaine C. Carson aura charge du nouveau poste central lorsqu'il sera complété.

Contremaire Louis Charron nommé capitaine pour remplacer Carson au poste lorsque ce dernier prendra charge du poste Central.

Le pompier Edouard Nelson nommé contremaire au poste No. 14, à prendre effet le 1er mai prochain.

Le pompier Joseph Lussier nommé contremaire.

Ajournement.

L.-A. D'AMOUR,
Secretary.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 5 mars.

Sont présents MM. les échevins Vallières, président, Sadler L. A. Lapointe, Carter et DeSerres.

Etant pris en considération un rapport de la Voirie demandant l'appropriation d'un crédit de \$20,000 pour l'enlèvement de la neige dans les rues fréquentées par les tramways et d'un autre crédit de \$2,000 pour l'enlèvement de la neige dans les autres rues, il est

Résolu, De demander au Conseil d'accorder \$10,000 dans le premier cas, et \$15,000 dans le second, ces montants devant être pris sur le fonds de réserve avec l'autorisation des avocats.

— Soumis la communication suivante de l'Union des Municipalités Canadiennes :

Montréal, Janvier, 1904.

A Son Honneur le Maire
et au Conseil de Ville, Montréal.

Messieurs,

Se rendant à l'avis unanimement exprimé par les délégués des principales villes du Canada, aux séances de la troisième convention annuelle de l'Union des Municipalités Canadiennes, qui eurent lieu à Ottawa au mois de septembre dernier, et représentant la nécessité de l'établissement d'un revenu annuel de \$5,000 pour mener à bien l'œuvre de l'Union qui est de protéger les municipalités contre les législations préjudiciables à leurs intérêts, l'exécutif de l'Union des Municipalités Canadiennes a dressé le projet suivant :

1^o Que le plus grand nombre possible des villes du Canada contribuent chacune leur part afin d'assurer à l'Union un revenu de \$5,000 pour l'exercice 1904.

2^o Cette quote-part devra se proportionner à la population des villes souscrivant au fonds général de l'Union, mais le maximum de cette contribution sera de \$1,000; les autres villes se proportionneront à ce chiffre.

La part de Montréal devant être de \$1,000 pour une popula-

the by-laws of the Association (Sec. 24) mention only the half of the salary paid.

— The Committee decided to go before the Finance Committee to obtain \$900 for the purpose of completing the amount required to pay off these employees.

— The new Arc lamps, numbering 100, will be distributed as follows in the different wards of the City :

St. André	6	Hochelaga	5
St. George	3	Duvernay	9
St. Joseph	5	St. Jean-Baptiste	9
St. Lawrence	8	St. Denis	9
St. Louis	8	St. Ann	9
St. James	2	St. Gabriel	6
La Fontaine	5	East	3
Papineau	6	West	1
St. Mary	6		

— The draft of a by-law relating to protection against fire, is referred to a sub-committee composed of the chairman, Ald. Sauvageau and the Building Inspector.

— The committee approves of the specification for fire-escapes submitted to the Building Inspector, and described as follows : fire escape despatch.

— Captain Renaud, who has been in active service over 25 years, sent in his resignation ; the same will take effect on the 1st of May next when he will be placed on the firemen's retired list.

— The following new officials were then appointed : fireman Adolphe Dagenais, to replace Captain Renaud, resigned ; this appointment to take effect the 1st of May next.

Foreman Jean Naud, jr., appointed captain of new station No. 19 commencing the 1st of July next.

Captain Carson will take charge of the new station when completed.

Foreman Louis Charron, to replace Carson as captain at No. 3 Station, when the latter takes charge of the Central Station.

Fireman Edward Nelson, appointed foreman of No. 14 Station, beginning the 1st of May next.

Fireman Joseph Lussier was appointed foreman.

Adjournment.

L. A. D'AMOUR,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of the meeting held the 5th of March

Present : Ald. Vallières, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Carter, Wilson and DeSerres.

After considering a report from the Road Committee, asking for an appropriation of \$20,000 for snow removal from streets where street railways circulate, and for another appropriation of \$20,000 for the removal of snow from the other streets, it was

Resolved, To recommend that Council grant \$10,000 in the former, and \$15,000 in the latter case, these amounts to be taken out of the reserve fund after having been so authorized by the city attorneys.

— Submitted the following from the Union of Canadian Municipalities :

Montreal, January, 1904.

His Worship the Mayor
and the City Council, Montréal.

Dear Sirs, —

In pursuance of a general conviction expressed by the representatives of the chief cities of Canada, present at the third annual convention of the Union of Canadian Municipalities in Ottawa during September last, that the provision of \$5,000 per year as a revenue is necessary to carry on the work of the Union in protecting municipalities from injurious legislation, which has by all been considered necessary and valuable ; a plan has been approved by the Executive Committee, which is as follows :

1st. That as many as can be secured of the cities of Canada should each contribute to the Union their share of the amount necessary to make the revenue of the Union \$5,000 for 1904.

2nd. The shares of the contributing cities shall be proportional to population, but the maximum contribution of any city shall not exceed \$1,000 and the others shall be in proportion,